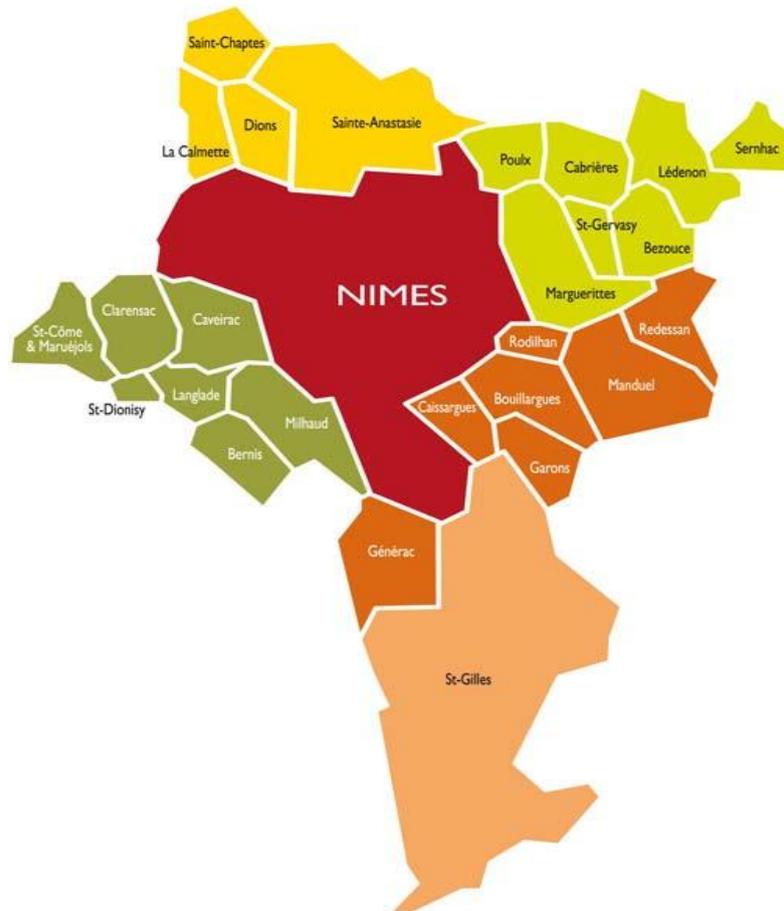


## HISTOIRE DE NÎMES ET DU GARD

*Dossier des 27 communes de Nîmes métropole.*



## Grande et petite histoire de GÉNÉRAC

*Recherches et Documentation  
Philippe Ritter, Gérard Taillefer et Georges Mathon*

# PRÉSENTATION

Cette brochure est établie dans l'esprit du site [nemausensis.com](http://nemausensis.com). Présentation des sujets en conservant au maximum les textes sources. Ces dernières sont toujours identifiées.

Les textes et illustrations sont fournis par les archives du site, alimentées par Gérard Taillefer, Philippe Ritter et Georges Mathon.

- En premier, nous fournissons un extrait du « *Dictionnaire Topographique du Département du Gard* » réalisé par Germer-Durand en 1868. Nous nous sommes permis d'utiliser le logo officiel de la commune pour en illustrer le bandeau.

- Ensuite c'est un extrait du « *Dictionnaire Historique du Département du Gard* » d'Hector Rivoire de 1845. L'article est illustré avec une carte du XVIIIe siècle, la carte de Cassini.

- Grâce aux recherches de Philippe Ritter nous avons pu dresser deux listes de personnes envoyées aux galères lors des guerres de religions. Il s'agit des chaînes de galères arrivées à Marseille les 21 février 1688 et 20 juin 1703. La plupart des galériens sont originaires de Générac.

- Le cahier des Doléances de Générac rédigé lors des états généraux de 1789 est publié dans son intégralité, grâce au travail de synthèse réalisé par E. Bligny Bondurand en 1908. Celui de Générac est l'un des plus complets réalisé par une commune du territoire de la sénéchaussée de Nîmes. Le département du Gard ne sera formé que l'année suivante, en 1790.

- Les Annuaires du Gard du début du XXe siècle nous ont fourni des renseignements très intéressants, nous avons retenu les listes professionnelles et administratives, données dans ceux de 1913, 1923, 1937 et 1955. Le tout a été enrichi par les données des dénombremements de la période comprise entre 1793 et 2010 et la liste des maires de la commune qui couvre la période de 1944 à nos jours.

*(nous espérons un jour, pouvoir reprendre des recherches pour remonter un peu plus dans le temps.)*

- Un petit clin d'œil est fait au monde viticole avec des illustrations anciennes et quelques dates clés.

- Des renseignements sont donnés sur la création de la ligne de Chemin de Fer allant de Nîmes au Grau-du-Roi. La situation de la gare de Générac au fil des ans n'est pas oubliée.

- Une série de Cartes Postales nous donnent un aperçu du village avant la guerre de 14. En point fort, deux émouvantes photos du lavoir du village animées par les lavandières.

- Et pour terminer, une imposante et complète étude, réalisée par Philippe Ritter, sur le château de Générac avec les possessions des ordres religieux dans la commune, Templiers et ordre de Malte. De nombreuses photos en couleurs illustrent le sujet du château.

À la fin de l'article, publication de la liste des parcelles du château, revendues suite à l'aliénation des biens nationaux lors de la Révolution Française, avec le nom des acquéreurs.

**Bonne lecture**

*(Ce document va continuer à évoluer, version mars 2013.)*



## Commune de **GÉNÉRAC** Agglomération Nîmes Métropole

Extrait du Dictionnaire Topographique du Gard, par Germer-Durand, 1868, page 99.

*NDLR : Les renseignements donnés dans ce texte indiquent : la situation administrative et l'orthographe de l'année 1868. Ils ne sont pas forcément identiques à ceux de notre époque.*

**GENERAC**, canton de Saint-Gilles.

.- Nom, **Date**, (*Sources*)

- Generiacum, **821**, (*cartulaire de Psalmody*).
- Generacum villa, **879**, (Mémard I, preuves page 12, Colonne 1)
- Ecclesia Sancti-Johannis de Geneiraco, **957**, (*cartulaire de N.-D. de Nîmes, chapitre 201*)
- Ecclesia Sancti-Johannis de Geneirago, **1060**, (*cartulaire de N.-D. de Nîmes, chapitre 200*)
- De Generaco, **1134**, (*cartulaire de N.-D. de Nîmes, chapitre 167*).
- Genaracum, **1135**, (*Histoire de Languedoc II, preuves colonne 502*)
- Ecclesia de Genairaco, **1156**, (*cartulaire de Nîmes, chapitre 84*)
- Genairacum, **1205**, (*cartulaire de Psalmody*)
- Generacum, **1322**, (Ménard II, preuves page 37, colonne1)
- Geneiracum, **1370**, (*cartulaire de Franquevaux*)
- Geneyracum, **1384**, (dénombrement de la sénéchaussée)
- Genayracum, **1386**, (répartition du subside de Charles VI)
- Générac, **1435**, (répartition du subside de Charles VII)
- Geneyracum, Generacum (\*), **1511**, (archives départementales G, 162, f° 133 r°)
- Sanctus-Johannes de Generaco, **1539**, (*Menard IV, preuves page 155, colonne 2*)
- Geneirac, **1650**, (G. Guiran, Style de la cour royal ordre de Nîmes)
- Le prieuré Saint-Jean de Générac, **1706** (*archives départementales G. 206*)

**Générac** faisait partie de la viguerie et du diocèse de Nîmes, archiprêtré d'Aimargues.

- On y comptait en **1322**, à l'époque de l'assise de Calvisson, 73 feux ; mais 25 de ces feux étaient trop pauvres pour pouvoir être imposés à plus d'une pitte par feu.

En **1384**, Générac ne se composait plus que de 8 feux. Le recensement de **1744** lui donne 200 feux et 800 habitants.

- La terre de Générac passa des comtes de Toulouse au domaine royal et ensuite à Guillaume de Nogaret.

- En **1711**, le grand-prieur de Saint-Gilles était seigneur de Générac (*archives départementales C. 796*).

- Le prieuré simple et séculier de Saint-Jean-Baptiste de Générac était uni à la mense capitulaire de Nîmes et valait 2,000 livres.

(\*) **NDLR** : **-Acum** est la latinisation du suffixe d'appartenance celte **-aco**. Il ne s'est vraiment développé sur notre territoire qu'après la conquête romaine et, accompagnant le plus souvent le nom du propriétaire.

Blasonnement : Pas de blason connu pour la commune de Générac.

**-oOo-**

**Extrait du Dictionnaire Historique des Communes du Gard, Générac  
par Hector Rivoire, 1842 tome II, pages 585.**

**Arrondissement de Nîmes. - Canton de St-Gilles. - Population : 1988.**

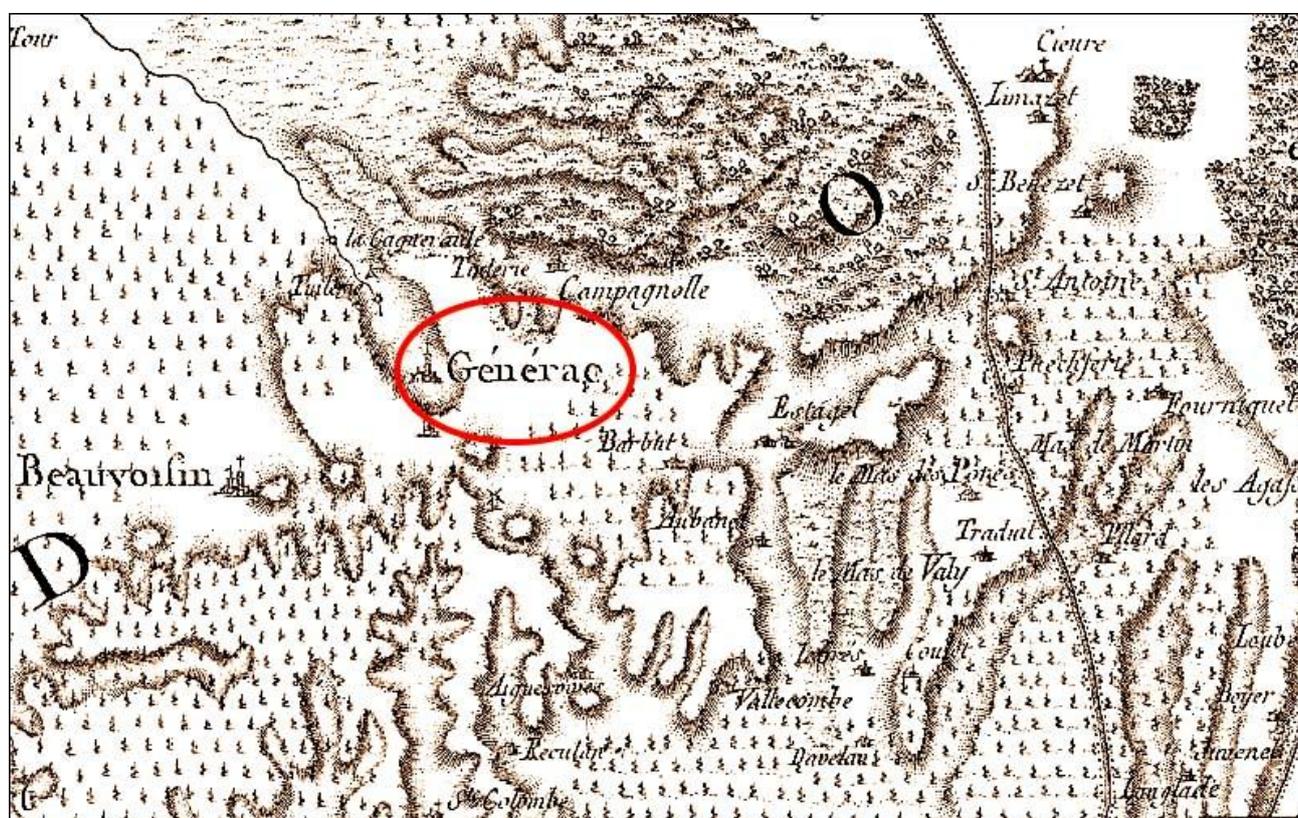
Avant d'appartenir à Guillaume de Nogaret, Générac avait fait partie du domaine royal et de celui des comtes de Toulouse.

- Le simple fief de Campagnoles, situé à peu de distance de ce village de Campagnes, appartenait ainsi que ce dernier lieu aux chevaliers de Malte.

- Campagnoles est entièrement détruit aujourd'hui.

Il y a très-peu de points élevés dans cette commune dont le territoire est généralement en plaine ; on y voit cependant quelques mamelons, dont le plus saillant est le puech-cocon d'où l'on découvre un beau point de vue. S'il faut en croire la tradition, le Puech Cocon serait un ancien tumulus.

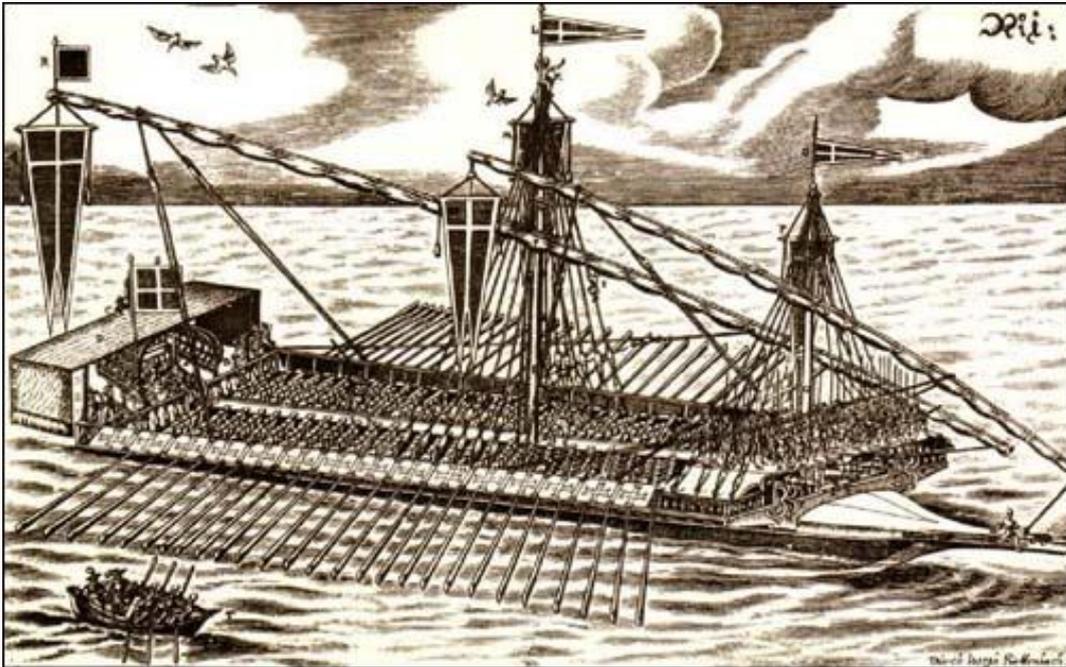
Jadis, l'ordre des Templiers y possédait un château. Ce monument est devenu une propriété particulière. (1842)



Carte de Cassini, XVIIIe siècle

# Les Galériens protestants de Générac et environs, des XVII et XVIII siècles

*rédaction et recherche Philippe Ritter*



Nous abordons ici un chapitre de l'histoire qui est rarement rapporté mais qui est pourtant bien réel, et significatif de l'intérêt que portaient les habitants de Générac, à cette époque, pour les idées calvinistes. Proportionnellement à la population du village, en cette fin du XVIIème et début XVIIIème, le nombre de personnes arrêtées pour le simple motif parfois supposé, d'avoir assisté à une assemblée de la Religion Prétendue Réformée, est plus important que sur une ville comme Anduze par exemple.

En ce qui concerne la 1ère chiourme, arrivée à Marseille le 21 février 1688, elle est constituée de personnes qui semblent avoir été arrêtées dans le même laps de temps, puisque l'assemblée, cause de cette arrestation, avait eu lieu à peine deux mois avant leur arrivée à Marseille. Quant à la 2ème chiourme, arrivée le 20 juin 1703, on ne connaît pas la raison précise de l'arrestation des forçats, si ce n'est qu'ils étaient coreligionnaires.

Pour ce faire, nous sommes appuyés sur l'ouvrage de Gaston TOURNIER : « Les Galères de France et les galériens protestants des XVII et XVIIIème siècles », publié en 2 volumes, aux Presses du Languedoc, et avec le concours du Musée du Désert, au 3ème trimestre 1984.

## 1<sup>ère</sup> chiourme : Tome II - Pages 174 à 177.

### **Chaîne arrivée à Marseille le 21 février 1688 :**

Ont été amenés de Nîmes par Cophac, Sarazin, Foucart et Deleuze, archers de la maréchaussée dudit lieu, les 10 forçats suivants :

**VILLARET Jean** : n°9942.

Jean Villaret de Geneyrac en Languedoc, boulanger, âgé de 40 ans, taille moyenne, cheveux châtons, visage large et maigre, condamné par jugement de Monsieur de Lamoignon rendu en la Chambre criminelle du Présidial de Nismes le trois février 1688 pour crime d'assemblée et exercice de la R.P.R.

A vie. (Registre d'écrou). De Générac (Gard) L'assemblée avait été tenue un dimanche soir de décembre 1687 à Générac (Gard) au quartier de Sainte-Colombe ; les neuf forçats qui suivent y avaient aussi assisté, ce qui motiva leur arrestation. Embarqué sur la Vieille-Réale et l'Héroïne. Libéré le 20 juin 1713 par ordre

du Roy du 17 mai 1713, à condition de sortir du royaume. Libéré en 1713 et pensionnaire de M. M. de Berne à Morges en 1719.

**GUIRAUD Antoine** : n°9943.

Antoine Guiraud, du même lieu, âgé de 38 ans, taille moyenne, cheveux châtons, visage long, condamné idem pour idem. A vie. (Registre d'écrou). Travailleur de terre, arrêté et condamné comme le précédent. Libéré par ordre du Roy du 28 mars 1698. Reçu sa décharge en forme, du 10 avril 1698.

**COLORGUES Jacques** : n°9944.

Jacques Colorgues, dudit lieu, travailleur, âgé de 50 ans, taille moyenne, grison, petits yeux, condamné idem pour idem. A vie. (Registre d'écrou). Arrêté et condamné comme les précédents. Mort à l'hôpital le 29 mars 1688.

**COSTE Daniel** : n°9945.

Daniel Coste, dudit lieu de Geneyrac, travailleur, âgé de 45 ans, bonne taille, cheveux châtons, visage rond, les yeux bleus, condamné idem pour idem. A vie. (Registre d'écrou). Arrêté et condamné comme les précédents. Mort à l'hôpital le 9 avril 1688.

**SAUSSE Marc-Antoine** : n°9946.

Marc-Antoine Sausse, dudit lieu, journalier, âgé de 36 ans, de bonne taille, cheveux châtons, visage ovale, condamné idem pour idem. A vie. (Registre d'écrou). Arrêté et condamné comme les précédents. Mort à Rouen le 17 septembre 1690.

**BERTRAND André** : n°9947.

André Bertrand, dudit lieu, travailleur, âgé de 45 ans, bonne taille, visage grand, chauve, condamné idem pour idem. A vie. (Registre d'écrou). Arrêté et condamné comme les précédents. Mort à l'hôpital le 8 février 1697.

**ALCAIS Isaac** : n°9948.

Isaac Calcais, dudit lieu, âgé de 38 ans, taille moyenne, cheveux châtons, visage plat, condamné idem pour idem. A vie. (Registre d'écrou). Fermier au château de Générac, arrêté et condamné comme les précédents, libéré après abjuration. Libéré par ordre du Roy du 26 décembre 1696. Reçu sa décharge le 4 janvier 1697.

**BOUDON Jacques** : n°9949.

Jacques Boudon, du lieu de Bonvoisin en Languedoc, travailleur, âgé de 46 ans, de bonne taille, cheveux châtons grisons, visage ovale, condamné idem pour idem. A vie. (Registre d'écrou). De Beauvoisin (Gard), arrêté et condamné comme les précédents. Mort à l'hôpital le 15 juillet 1688.

**SIRVEN Pierre** : n°9950.

Pierre Sirven, dudit lieu de Bonvoisin, mareschal, âgé de 30 ans, taille moyenne, cheveux noirs, menton pointu, condamné idem pour idem. A vie. (Registre d'écrou). De Beauvoisin (Gard), arrêté et condamné comme les précédents. Embarqué sur la Grande-Réale, puis sur la Fleur de Lys à Saint-Malo en 1698. Mort à l'hôpital le 19 août 1709.

**GOULARD Simon** : n°9951.

Jacob ou Simon Goulard, du lieu de Geneyrac en Languedoc, tisserand, âgé de 55 ans, de taille moyenne, cheveux noirs, teste chauve, visage rond, condamné idem pour idem. A vie. (Registre d'écrou). De Générac (Gard), arrêté et condamné comme les précédents. Mort à l'hôpital le 19 août 1709.

## Chaîne arrivée à Marseille le 20 juin 1703

Ont été amenés de Nîmes par le sieur Jacques Barnier, lieutenant de la maréchaussée de Languedoc, accompagné de 15 archers ou fusiliers :

**BIGOT François** : n°27 643.

François Bigot, fils de Jacques et de Marthe Giranne, marié à Marie Prinotte, laboureur, natif de Bellegarde en Languedoc, âgé de 35 ans, taille haute, cheveux châtons, visage ovale, de la R.P.R., condamné par jugement de M. le Maréchal de Montrevel rendu à Alais le 7 juin 1703 pour avoir été trouvé avec des armes contre les défenses portées par la déclaration de Sa Majesté. A vie. (Registre d'écrou). De Bellegarde (Gard). Libéré en 1716.

**CROS Pierre** : n°27 644.

Pierre Cros, fils de Louis et de Marguerite Vernet, marié à Suzanne Barrière, laboureur, natif de Généracq en Languedoc, âgé de 58 ans, bonne taille, cheveux gris, visage ovale, de la R.P.R., condamné idem pour idem. A vie. (Registre d'écrou). De Générac (Gard). Mort à l'hôpital le 5 mars 1705.

**BIAUX Noël** : n°27 645.

Noël Biaux, fils de Jean et de Gabrielle Paladan, marié à Jeanne Borguette, berger, de *Idem*, âgé de 40 ans, taille haute, cheveux bruns, visage ovale, de la **R.P.R.**, condamné *idem* pour *idem*. A vie. (Registre d'écrou). De Générac (Gard), appelé parfois Biozet ou Biésot. Sur la *Réale*. Libéré en 1716 ; retiré en Suisse, pensionné à 150 florins ; il mourut à Lausanne en 1746, laissant un fils mineur sans ressources, lequel demanda la prolongation en sa faveur pour un an de la pension allouée à son père.

**TRIAL Adrien** : n°27 646.

Adrien Trial, fils de Jean et de ..., berger, natif de Vauvert en Languedoc, âgé de 35 ans, bonne taille, cheveux châtons, visage large, de la **R.P.R.**, condamné *idem* pour *idem*. A vie. (Registre d'écrou). De Vauvert (Gard). Sur la *Perle*.

**CASTAN Adam** : n°27 647.

Adam Castan, fils d'Antoine et de ..., laboureur, natif de Bernis en Languedoc, âgé de 25 ans, bonne taille, cheveux châtons, visage long, de la **R.P.R.**, condamné *idem* pour *idem*. A vie. (Registre d'écrou). De Bernis (Gard). Sur la *Madame*. Libéré le 25 juillet 1716.

**CROS Jacques** : n°27 648.

Jacques Cros, fils de Jacques et de Françoise Estrabe, marié à Isabelle Pradelle, tuilier, natif de Généracq en Languedoc, âgé de 33 ans, bonne taille, cheveux châtons, visage rond, de la **R.P.R.**, condamné *idem* pour *idem*. A vie. (Registre d'écrou). De Générac (Gard). Libéré le 5 juin 1709, par ordre du Roy, du 1<sup>er</sup> mai 1709.

**BRUGUIERE Louis** : n°27 649.

Louis Bruguière, fils de Claude et de Françoise Bécharde, natif de La Calmette en Languedoc, âgé de 23 ans, bonne taille, cheveux châtons, visage ovale, de la **R.P.R.**, condamné *idem* pour *idem*. A vie. (Registre d'écrou). De La Calmette (Gard). Sur la *Guerrière*.

Sur la même chiourme, suivent les noms, matricules, signes distinctifs et parfois la galère, de 24 autres forçats, originaires de différentes communes du département.



**Cahier de doléances de la Sénéchaussée de Nîmes**  
**pour les états Généraux de 1789.**  
**Communauté de Générac**

*publié par E. Bligny Bondurand, 1908 T1 pages 358 à 361.*

Diocèse de Nîmes. « **PROCÈS-VERBAL** » authentique. 15 mars 1789. Trois députés : Jacques Marque, premier consul, Isaac Londès, François Valy, ménager.

**NOTICE.**

333 feux.

Président de l'assemblée : Pierre-Charles Seguin, procureur juridictionnel du lieu. La terre de Générac passa des comtes de Toulouse au domaine royal, et ensuite à Guillaume de Nogaret. Le grand prieur de Saint-Gilles était seigneur de Générac en 1789. Le prieuré valait 2.000 L. La maison de Montmorency-Robecq possédait fief à Générac, ainsi que les Bernardins de Franquevaux et le chapitre de Nîmes. Oliviers, mûriers, vigne, blé, fourrages, bois, pâtis.

**CAHIER authentique, s. d.**

Cahier de doléances de la communauté de Générac, diocèse de Nîmes. Les députés seront chargés de demander à l'Assemblée du sénéchal de Nîmes :

1. Que Sa Majesté sera très humblement remerciée de ce qu'elle a bien voulu convoquer les États généraux en une forme véritablement nationale ;
2. Que Sa Majesté sera suppliée de vouloir bien accorder sa protection aux cultivateurs, qui deviennent, par leurs travaux pénibles, les pères nourriciers de l'État ;
3. Que la communauté est composée de 250 feux et forme la quantité d'environ 1400 âmes ; que son territoire est fort modique et aride, d'une bien petite production, puisque le décimateur, qui dime à la cote dixième, n'a annuellement qu'environ 100 salmées de grains (1). Il ne reste aux habitants que 900 salmées, sur quoi, distraites 200 salmées pour les semences, les habitants, qui sont tous agriculteurs, n'ont de quitte pour eux que 700 salmées, qui (ne) peuvent tout au plus nourrir les 1400 âmes que pendant trois mois ;
4. Que la moitié du terroir est jouie noblement et consiste aux terres de M, le grand prieur de Saint-Gilles, seigneur de Générac (2), affermées 2.500 L. ; en certains fonds de la : dominicature du chapitre de Nîmes, qui ont été inféodés à des particuliers et produisent environ 250 L. ; en des terres du chapitre de Saint-Gilles (3), au levant du terroir de Générac, qui peuvent produire annuellement 100 L. ; en un fief noble, appelé. Valcombe-lès-Aiguesvives, acquis par M. Servile, avocat de M. le baron de Calvière (4), qui est un objet d'environ 6.000 L. de rente ; et en une métairie noble appartenant à l'abbaye de Franquevaux qui rapporte annuellement 5000. L. de rente ;
5. Que ces fonds précieux ne paient point de taille, tandis que les lopins de terre des malheureux habitants en sont seuls chargés ; que la taille de 1788 se porte à la somme de 7.907 L, 14s 0 d. La capitation à 1670. Le vingtième d'industrie à 219 L 10 s . Le total à 9797 L 4s . On observe que, de cette entière somme, les frais d'assiette se portent à 1831 L 10 s 11 d
6. Que Sa Majesté soit suppliée de soumettre aux impôts tous les biens-fonds situés dans le terroir, dimerie et paroisse de Générac, sans aucune exception ni distinction, n'étant pas juste que le Tiers état supporte en. seul toutes les charges ;
7. Que la communauté de Générac ne jouit d'aucun communal qui puisse lui fournir des pâturages ni des fourrages pour nourrir ses bestiaux. Elle a cependant quatre-vingts couples de bêtes de labour, et les cultivateurs sont obligés, pour les nourrir, d'aller aux marais et aux lieux voisins acheter du fourrage de toute espèce au plus haut prix, ce qui absorbe en grande partie le prix du vin qu'ils recueillent à force de peine et de travail ;
8. Qu'à l'égard de la diane, les infortunés habitants la paient à la cote dixième du vin, des grains, de la toison des bêtes à laines, des agneaux, tandis que les communautés voisines ne la paient qu'à la cote onzième et douzième; que le décimateur exige la dime des fourrages que les habitants sèment pour la nourriture des bestiaux qui cultivent les champs sur lesquels ils perçoivent la dime, tandis qu'ils devraient rester en entier aux cultivateurs pour la nourriture de leurs bestiaux, puisque sans ceux-ci, leurs possessions, sans engrais comme sans culture, ne produiraient aucune espèce de fruits et revenus;
9. Qu'au moyen des défrichements qui ont été faits, les habitants de Générac n'ont plus de pacage pour

leurs troupeaux, ni de bois, soit pour brûler, soit pour la cuisson de leur pain, étant obligés de s'en procurer à gros frais dans leur voisinage ;

10. Qu'ils seront nécessités d'abandonner leurs maisons et leurs possessions, si le monarque ne daigne jeter sur eux des regards paternels ;

11. D'accorder une protection spéciale aux pasteurs des campagnes, qui partagent les maux du peuple et les allègent par leurs sages conseils ; de porter leur portion congrue, savoir, celle des curés à la somme de 1.500 L, et celle des vicaires à 1.000 L., exemptes de tout impôt, afin qu'ils puissent, au besoin ; soulager l'indigent ;

12. De demander la réforme du Code civil et criminel, de sorte que la justice soit plus prompte et moins coûteuse ;

13. De demander le rapprochement de la justice souveraine de ses justiciables, ainsi que Sa Majesté l'a promis, afin que le pauvre ne soit pas dans l'impossibilité d'obtenir justice par impuissance d'y avoir recours.

*Signatures : J. Marque, et député. Londès. Vally. Aurillon. Vessière. Aurillon. Roux. Beaucourt. Vally. Peiron. P.-Charles Marque. Vessière. J. Teissier. B. Boissière. Barbut. Jean Scion. Seguin, procureur juridictionnel.*

(1) *La salmée de Générac valait 199 litres 9 ( 'tables de comparaison., etc.)*

(2) *La commanderie de Générac appartenait au grand prieur.*

(3) *Ce chapitre séculier continuait l'ancienne .abbaye régulière. •*

(4) *Emmanuel-Jules-Nicolas de Calvière,.baron.de Calvière, officier au régiment de Penthievre, fit partie de l'armée de Condé, devint lieutenant-colonel en 1801, quatre fois préfet du Gard sous la Restauration, et mourut le 30 juillet 1849 (La Roque, Armorial de la Noblesse de Languedoc, Généralité de Montpellier, t. 1°, p. 527, in-8g, Montpellier, 1860)*

(5) *Cette abbaye était dans le territoire de Beauvoisin.*

(Arch. du Gard, C..1196. District de Nîmes).

**-oOo-**

## Extrait des ANNUAIRES DU GARD - GÉNÉRAC

Les annuaires du Gard nous donnent la situation démographique et économique de la commune avec l'industrie, le petit et grand commerce, l'administration et bien sûr les écoles le nom du curé.

Évolution de la population : **1793**, 1100h ; **1800**, 1183h ; **1806**, 1416h ; **1821**, 1740h ; **1831**, 1883h ; **1836**, 1904h ; **1841**, 1988h ; **1846**, 1930h ; **1851**, 1940h ; **1856**, 2084h ; **1861**, 2159h ; **1866**, 2287h ; **1872**, 2260h ; **1876**, 2207h ; **1881**, 1814h ; **1886**, 1848h ; **1891**, 1983h ; **1896**, 1945h ; **1901**, 2080h ; **1906**, 2112h ; **1911**, 2034h ; **1921**, 1886h ; **1926**, 1785h ; **1931**, 2030h ; **1936**, 1855h ; **1946**, 1630h ; **1954**, 1667h ; **1962**, 1650h ; **1968**, 1682h ; **1975**, 2113h ; **1990**, 2925h ; **1999**, 3223h ; **2006**, 3629h, **2010**, 3982h.

Les maires de Générac : **1944/1947**, Gaston Larguier ; **1947/1959**, Jean Blanc ; **1959/1965**, Gabriel Poitevin ; **1965/1983**, André Christol ; **1983/1989**, Charles Tronc ; **1989/2001**, Alain Meiffre ; **2001/2008**, Jean-Claude Demunck ; depuis mars **2008**, Frédéric Touzellier.

Nous proposons 4 tableaux complets sur Générac : **1913, 1923, 1937 et 1955.**

ANNUAIRE DU GARD 1913	ANNUAIRE DU GARD 1923
<p style="text-align: center;"><i>Arrondissement de Nîmes. - Canton de St-Gilles.</i></p> <p>– À 13 kilomètres de la préfecture. – 2112 habitants. – Superficie, 2426 hectares. Poste et train de Nîmes à Aiguemortes. – Fête le dimanche qui suit le 10 juin. – Société de secours mutuels. – Ancien château seigneurial. – Tour remarquable. – Productions, vins, briques. – Principales industries, tuilerie, briqueterie à moteur électrique (Barbusse), distillerie.</p> <p><b>Caisse d'épargne</b>, Cadière, sous-caissier.  <b>Bureau de bienfaisance.</b>  <b>Maire</b>, Emile André.  <b>Adjoint</b>, Gaston Aubert.  <b>Curé</b>, Causse.  <b>Pasteur protestant</b>, Cadène.  <b>Instituteurs</b>, Portalès, Chabrol.  <b>Institutrices</b>, Mme Chabrol, Melle Gindre.  <b>Ecole maternelle</b>, Melles Louche, Aurillon, Héloïse.  <b>Secrétaire de mairie</b>, E. Lichet.  <b>Receveur ruralistes</b>, Triaire, Roux.  <b>Gardes</b>, A. Sausse, Chabridon.  <b>Cantonniers</b>, Sausse, Jérôme, Roger.  <b>Percepteur</b>, Brugniau.  <b>Postes et télégraphes</b>, Dugas.  <b>Notaire</b>, Lacas.  <b>Chef de gare</b>, Reboul.  <b>Affénages et auberges</b>, Tempier, Sallier.  <b>Assurances</b>, Forestier Molines (Le Secours-Accident).  <b>Bazars</b>, Aurillon, Bigot.  <b>Bouchers</b>, André, Roger, Bigot, Ravanis.  <b>Boulangers</b>, Raoux, Coopérative, Cadière, Soulier, Pedro, Coopérative la Prévoyante Généracoise, La Fraternelle.  <b>Bourelliers selliers</b>, Vidal, Coulon.  <b>Cafés</b>, Ménard, Amphoux, Jeanjean, Forestier, Petit.  <b>Chapelier</b>, Brès.  <b>Charron-Forgeron</b>, Bournac.  <b>Chaux ciments, briques, tuiles</b>, Sausse, Rocher, Barbusse, Amphoux.  <b>Coiffeurs</b>, Roger, Chassefière, Peyrol, Ferraud, Allier.  <b>Combustibles</b>, Roumestan, Brès.  <b>Cordonniers</b>, Chassefière, Dupessy, Soubeyran, Say.  <b>Courtiers</b>, Roger, Rambert, Ferraud, Amphoux, Bénét, Coste, Roussel, Damour, Boulet, Sausse.  <b>Docteur-médecin</b>, Fadat, Henri.  <b>Droguerie et articles de chaix</b>, Dalmier, Salvestre, Brès, Petit, Aubert.  <b>Electricité</b>, Cie Sud-Electrique.  <b>Engrais</b>, Vial-Barbier, 7, rue de Turenne, Marseille (pub).  <b>Entrepreneurs</b>, Petit, Dijol, Mestre.  <b>Epiciers</b>, Amphoux, Allier, Bénézet, Bigot, Sausse, Vve Blanc.  <b>Ferblantier</b>, Rédarès, Mathieu.  <b>Grains</b> (marchand de grains), Aurillon, Roumestan.  <b>Jardiniers</b>, Roux, Ferraud, Maubernar.  <b>Laitiers</b>, Olivier, Allez, Garcin, Rancel, Chassefière, Vialat.  <b>Maréchaux-ferrants</b>, Amphoux, Barthélemy, Peyron, Bouisset.  <b>Menuisiers</b>, Paul Gaston, Rouveyrolle.</p>	<p>– À 13 kilomètres de la préfecture. – 1886 habitants. – Superficie, 2426 hectares. Poste télégraphe et train de Nîmes à Aiguemortes. Fête : le dimanche qui suit le 10 juin. – Société de secours mutuels. – Spécialité du pays : Vins, 83000 hectolitres.</p> <p><b>Curiosité</b> : Vieux Château.  <b>Maire</b> : Aurillon.  <b>Adjoint</b> : Rouvin C.  <b>Conseillers</b> : Cros, Paul L., Aubert A., Brès, Tailler R., Alcay P ; Vincent S., Amphoux A., Puech E., Paul G., Roux A., Martin G.  <b>Secrétaire de la Mairie</b> : Soubeyran.  <b>Receveur Municipal</b> : Bosc à St-Gilles.  <b>Percepteur</b> : Bosc à St-Gilles.  <b>Receveur ruraliste</b> : Triaire.  <b>Instituteurs</b> : Jeanjean, Arbousset.  <b>Institutrices</b> : Melle Vialat, Jeanjean, Melle Bonijoly.  <b>Appariteur</b> : Paul C.  <b>Garde champêtre</b> : Rieumal.  <b>Notaire</b> : Lacas A.  <b>Receveuse des PTT</b> : Melle Petier.  <b>Facteur</b> : Valmalle.  <b>Chef de Gare</b> : Roux.  <b>Docteur</b> : Fadat.  <b>Vétérinaire</b> : Roux à Vauvert.  <b>Pharmacien</b> : Dalmier.  <b>Sages-Femmes</b> : Semelin, Gilles.  <b>Curé</b> : De Bressy.  <b>Pasteur</b> : Bianchi.  <b>Cantonniers</b> : Daumas, Sausse.  <b>Affénage</b> : Tempier.  <b>Assurances</b> : Roumestan, Armand, Aubert A., Bénézet.  <b>Bois et charbons</b> : Roumestan, Bonnet.  <b>Bouchers et charcutiers</b> : Bigot, Rocher, Pasquier, Ravanis.  <b>Boulangers</b> : Amphoux, Duplessy, Coopérative « La Fraternelle ».  <b>Bourelliers</b> : Vidal, Coulon.  <b>Cafés</b> : Baron, Amphoux,, Jeanjean, Boyer, Pailhès.  <b>Charron</b> : Bournac.  <b>Chaussures</b> : Chassefière, Say, Soubeyran.  <b>Coiffeurs</b> : Roger, Ferrand, Allier.  <b>Courtiers en vins</b> : Ferraud A., Rambert.  <b>Courtiers</b> (autres) : Neuville, Carles.  <b>Distillateur</b> : Martin.  <b>Electricité</b> : Karcher, Rédarès F.  <b>Epiciers</b> : Bénézet, Bigot, Arrillon, Amphoux, Vve Ménard, Damon.  <b>Ferblantiers</b> : Rédarès, Mathieu E.  <b>Fourrages</b> : Mouraille, Amphoux.  <b>Hôtels</b> : Amphoux H., Tempier.  <b>Jardinier</b> : Clovis.  <b>Laitiers</b> : Molines, Viala.  <b>Maçons</b> : Petit, Mestre, Bresson, Orighoni.  <b>Maréchaux-Ferrants</b> : Amphoux, Bouisset, Barthélemy.  <b>Menuisiers</b> : Paul G., Rouveyrolle.  <b>Merciers</b> : Bigot, Bénézet.</p>

**Suite annuaire Gènerac 1913**

**Merciers**, Bigot, Aurillon.  
**Modes et robes**, Perdro, Algrin, Lapière, Galichon.  
**Pâtissier-confiseur**, Peyraud.  
**Peintre, vitrier, papiers peints**, Rédarès.  
**Pharmacien**, Dalmier.  
**Plants**, Jullian.  
**Quincaillier**, Salvestre.  
**Représentant Paris-Nîmes**, Vasse P.  
**Sabotier**, Sicard.  
**Sages-femmes**, Mmes Gilles, Semelin.  
**Serruriers**, Jules Rédarès, Bonniflaud.  
**Tailleurs d'habits**, Amphoux, Brès.  
**Tartres, lies, verdets**, Chauvet, Bonnet, Chasselière, Camp.  
**Tonneliers**, Lombard, Puech, Tronc.  
**Vins** (négociant en vin), Coste, Alcay et Cie, Boissier, Amphoux, Mouraille, Gros Gédéon.  
**Principaux propriétaires**, Guillot, Chassanet, Coste, Tempier, Boissier, André Alcay, Aubert, Aurillon, de surville, propriétaire de Surville. Valcombe, propriétaire de Survile. Escaillon, propriétaire Lacombe. Aubanel, Albert Giran. Bellay, Salamon, vins premiers crus. Reculan, Fernaud. Petit-Escaillon, Chalmeton.

**Suite annuaire Gènerac 1923**

**Pâtissiers** : Payrand.  
**Peintre** : Tempier.  
**Quincaillier** : Salvestre.  
**Serruriers** : Boniflaud, Rédarès, Julien.  
**Tabacs** : Triaire, Mouraille.  
**Tartres et Lies** : Bonnet, Jeanjean.  
**Tonneliers** : Tronc, Lombard, Puech.  
**Vins (commissionnaires)** : Alcay P. fils, Damour A., Amphoux et fils.  
**Industrie** : Tuilerie Capezza et Cie.

**ANNUAIRE DU GARD 1937**

– À 13 kilomètres de la préfecture. – 1886 habitants. Superficie 2426 hectares. – Poste, télégraphe, gare de Nîmes à Aiguemortes. Fête : le dimanche 13 juillet. Société de Secours mutuels. – Spécialité du pays : 70000 hectolitres.  
**Curiosité** : Vieux château.  
**Maire** : Aubert Albin  
**Adjoint** : Rouvin C.  
**Secrétaire de la Mairie** : Soubeyran  
**Receveur Municipal** : Bosc, à St-Gilles.  
**Receveur-Buraliste** : Triaire.  
**Huissier** : Roque, 8 rue de l'Hôtel-de-Ville, Nîmes.  
**Instituteurs** : Arbousset, Redon.  
**Institutrices** : Mme Sauvagnac, Bourgeois, Mlle Bonijoly.  
**Appariteur** : Sazusse L.  
**Garde Champêtre** : Olivier.  
**Notaire** : Davé.  
**Receveur des PTT** : Mlle Petier. **Facteur** : Valmalle.  
**Chef de Gare** : Pupil.  
**Docteur** : Fadat.  
**Vétérinaire** : Roux, à Vauvert.  
**Pharmacien** : Dalmier.  
**Sage-Femme** : Semelin.  
**Curé** : De Bressy.  
*(NDLR, curé de la paroisse jusqu'en 1943, date de son décès, il était âgé de 64 ans.)*  
**Pasteur** : Pellier.  
**Cantoniers** : Daumas, Coutel.  
**Affénage** : Bénét.  
**Assurances** : Roumestan, Arnaud, Aubert A., Bénézet, P. Tardieu.  
**Bois et charbons** : Roumestan, Bonnet.  
**Bouchers et Charcutiers** : Bigot, Rocher, André, Ravanis.  
**Boulangers** : Duplessy, Taillefer, Coopérative « La Fraternelle ».  
**Bourelriers** : Vidal, Coulon.  
**Cafés** : Dorthe, Jullian, Bourdy, poncet.  
**Charron** : Bournac.  
**Chaussures** : Chassefière, Soubeyran.  
**Coiffeurs** : Allier, Fournier, Chassefière.  
**Courtiers en vins** : Ferraud, I. Monbellet, Ferraud G.

**ANNUAIRE DU GARD 1955****Canton : St-Gilles – Arrondissement : Nîmes.**

– À 13 kilomètres de la préfecture. – 1667 habitants – Superficie : 2426 hectares. – Poste, télégraphe, gare de Nîmes à Aiguemortes. – Spécialité du pays : Vins.  
**Maire** : Blanc Jean.  
**Adjoint** : Puech Elie.  
**Curé** : Menouret.  
**Instituteur** : Fourriques.  
**Institutrices** : Prémont, BalmeFrézol, Comte.  
**Institutrice Libre** : Mlle Pascal.  
**Docteur** : Fadat.  
**Pharmacien** : Dalmier.  
**Sage-Femme** : Barre.  
**Notaire** : Fadat G.  
**Agriculteurs principaux** : Barnier, Delon, Beausoleil, Ricome, Peyronnier, Vermeil, Aurillon, Eugène, Baillet Claude, Amphoux, Etienne, Eugène, André, Aubert, Damour, Londes-Roux, Guiot-Soleyrol.  
**Article de Chai** : Veuve Rédarès, Mourgues.  
**Assurances** : Roumestan Abel.  
**Autos** (réparations) : Veyrat René, Boissier Frères.  
**Bouchers et charcutiers** : Bigot René, André Etienne, Barbusse Marius.  
**Boulangers** : La Fraternelle, Boyer Louis, Cathala Georges.  
**Bourelliers-selliers** : Coulomb, Vidal.  
**Cafés** : (Café de France), Expériat, Moulière (Café du Commerce) ; Bourdy (Café des Sport) ; Mme Boissière (Café de la Place).  
**Camionnage** : Bouisset A.  
**Charbons** : Roumestan, Coutel, Ponnet.  
**Charcutiers** : Turini Jean.  
**Charrons-forgerons** : Bouisset, Amphoux, Bournac.  
**Coiffeurs** : Fournier, Chassefière.  
**Commissionnaires en vins** : Alcay, Boissonnat, Rocca, Aurillon.  
**Confiserie d'olives** : Fajon Julien.  
**Constructeur** : Bouisset Armand.  
**Coopératives** : La Fraternelle (boulangerie) ; Les Costières.  
**Cordonnier** : Pradon.  
**Courtiers** : Cuille, Benet J., Charmasson P.  
**Courtiers en vins** : Benet J., Charmanon Pierre, Ferraud Paul, Ferraud Julien.  
**Couturières** : Amphoux, Rigal, Gilles.  
**Droguerie** : Mourgues Marie, Vve Rédarès.  
**Détartreur** : Amphoux René.  
**Electricité** : Karcher F., Ribière Lucien.  
**Engrais** : Roumestan Abel, Bonnet.  
**Epiciers** : Benezet, Ménard Louise, Demunch, Auzillon, Turini, Etoile du Midi, Begon, Tardieu.  
**Ferblantiers** : Mathieu.  
**Fourrages** : (Courtiers)  
**Grains et Fourrages** : Roumestan, Cayrel, Bonnet Jean.

**Hôtel** : Moulières.  
**Laitier** : Bon Lait.  
**Journaux** : Bourdy, Gasque, Jallaguié.  
**Maçons** : Orghoni, Sciou, Brassac, Bianchi L., Cathéras Jean.  
**Maréchaux-Ferrants** : Amphoux, Bouisset.  
**Mécaniciens** : Boissier Fr., Karcher.  
**Menuisiers** : Paul André, Dorte Augustin.  
**Mercier** : Dumas A.  
**Pâtissier** : Fabre Fernand.  
**Plombier** : Mathieu Marcel.  
**Poissonnerie** : Comy Louise.  
**Serruriers** : Bouisset A., Ribière.  
**Tabacs** : Bernier, Bourdy.  
**Tartes et Lies** : Amphoux R.  
**Tonneliers** : Tronc Marius,  
**Tonnellerie mécanique** : Rancel, Sausse M.  
**Transports** : Bouisset Armand.  
**Vins** (négociants en vins): Bouisset Jean, Etienne Léonce, Tronc-Ferraud, Vermeil Frères, Carles Alexis, Damour A., Etienne Hervé, Boissonnat André, Roca et Aurillon, Sté des vins de Costières, Alcaï E. et fils, Rédarès et Cie.

## La viticulture à Générac

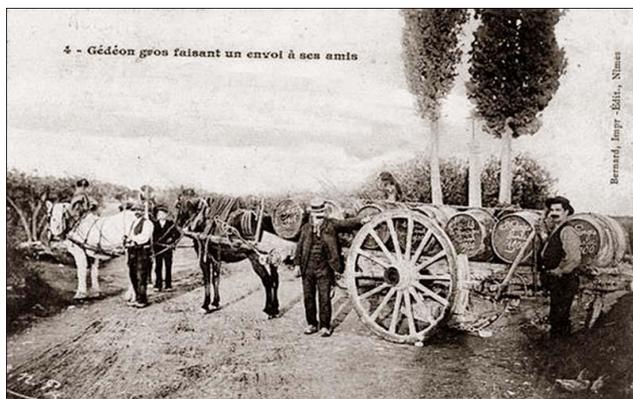


Publicité sous format de Cartes Postales de Gédéon Gros, négociant en vin à Générac en 1913.

Avant la création de la Cave coopérative, certains petits viticulteurs n'avaient pas les moyens de vinifier leur récolte, ou par manque de volume ils ne pouvaient se placer sur le marché de gros à la bourse de Nîmes. Pour pallier à ces problèmes, ils revendaient leur production à des négociants locaux A Générac, en 1913, nous avons : Coste, Alcaï et Cie, Boissier, Amphoux, Mouraille, Gros Gédéon.

Pour certains, la récolte était achetée en grappes et vinifiée par le négociant lui-même.

Avantage du système pour la trésorerie, les raisins étaient payés cash au moment de la récolte, comme les raisins de table.



Par la suite, le mouvement coopératif se développera dans le monde viticole. Conscients qu'ils pouvaient valoriser eux-mêmes leur production, les agriculteurs vont progressivement prendre en charge tout le circuit, du producteur aux consommateurs.

En se passant des intermédiaires, les exploitations deviendront plus rentables. Des organismes bancaires comme le Crédit Agricole vont prendre en charge le financement de cette mutation.

Cette évolution verra le jour à Générac, en 1927, avec la construction d'une cave coopérative.





## **Le train de Nîmes au Grau-du-Roi et la gare de Générac**

Les gares de la ligne en 1911 : Nîmes, Saint-Césaire, Générac, Beauvoisin, Vauvert, Le Cailar, Aimargues, Saint-Laurent-d'Aigouze, Aigues-Mortes, Le Grau-du-Roi.

La section de Saint-Césaire à Aigues-Mortes sera mise en service en 1873, c'est une ligne à voie unique. La section d'Aigues-Mortes au Grau-du-Roi sera mise en service le 10 juillet 1909.

La section d'Aigues-Mortes au Grau, sera réalisée et placée en entier sur l'étang du Repausset. Étant donné la nature vaseuse du sol ses fondations seront réalisées sur pilotis en béton. La ligne sera ouverte le 10 juillet 1909. Le premier train sera composé de 3 voitures de voyageurs et d'un fourgon, le tout tracté par une locomotive dernier cri, une C 145 dotée d'un carénage coupe-vent pour améliorer son aérodynamisme. Elle sera inaugurée quelques semaines plus tard, le 5 septembre par Gaston Doumergue. Il était alors Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts.

Dans son ensemble, cette ligne ne comporte aucun tunnel, un pont tournant est situé sur le canal à Aigues-Mortes. De Nîmes à Saint-Césaire elle emprunte la voie grand trafic de Nîmes à Montpellier.

La ligne sera gérée jusqu'en 1938 par le PLM, ensuite par la SNCF.

Le trafic local chutera en 1946 suite à la fermeture de la tuilerie de **Générac**, cette dernière bénéficiait d'un quai annexe.

À partir de 1972, le trafic passager ne se fait qu'en saison estivale. En 1981 suppression du poste de chef de gare à **Générac**, l'arrêt fonctionne comme un arrêt bus sans service. En 1985, reprise de la ligne en service annuel, alterné fer et route.

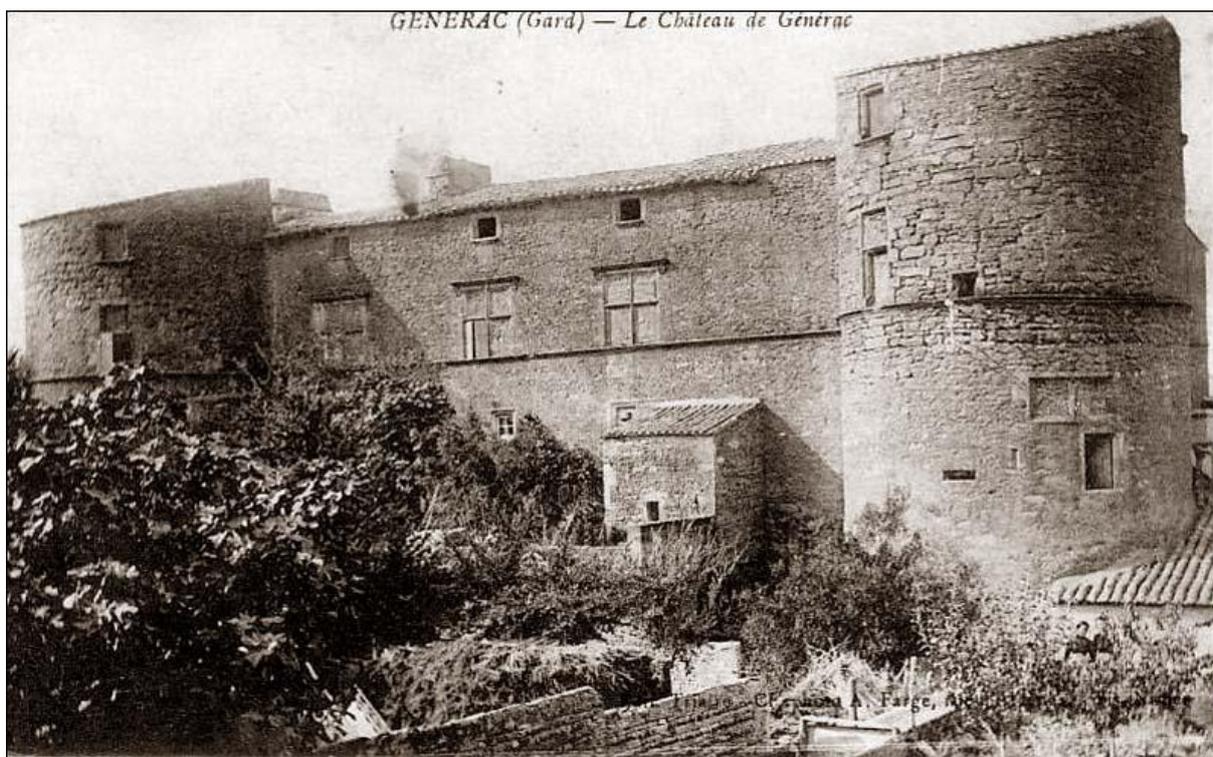
Le bâtiment de la gare laissé à l'abandon pendant plusieurs années sera réhabilité au début des années 2000 et converti en logement privé.

Pour relancer la ligne, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, le conseil régional de Languedoc-Roussillon a mis à l'essai, une tarification attractive d'un TER à 1 € par personne aller ou retour pour la ligne Nîmes-le Grau-du-Roi. Selon les saisons, les horaires et les jours de la semaine, le trajet est assuré alternativement soit par le rail soit par un bus au même tarif. Cette opération ayant connu un vif succès la tarification est maintenue définitivement.

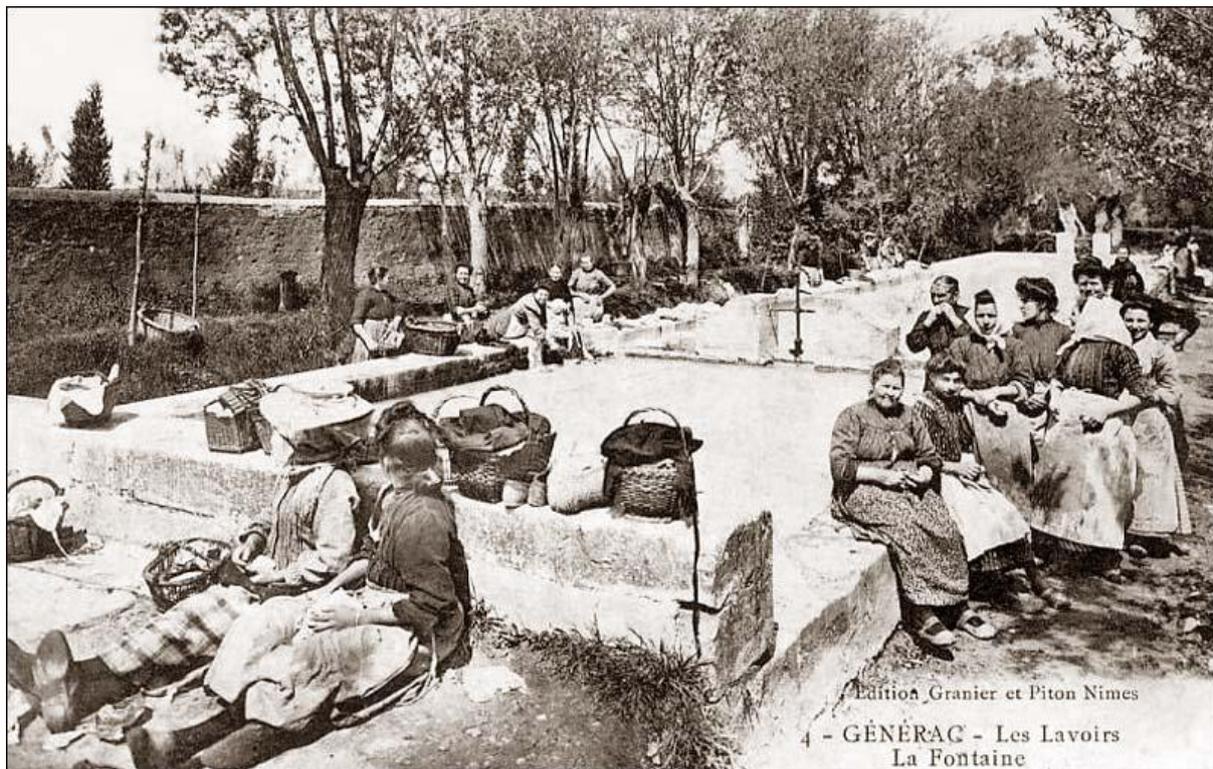
**-oOo-**

**Cartes Postales anciennes de Générac**  
**collection nemausensis.com**

**LE CHÂTEAU**



# LE LAVOIR



## Bâtiments publics et religieux





## Générac, vues générales



10 - GÉNÉRAC — Chemin de Nîmes



Édition Granier et Pilon, Nîmes

9 - GÉNÉRAC - Place du Marché



Édition Granier et Pilon, Nîmes



## GÉNÉRAC

### Membre du Grand-Prieuré de SAINT-GILLES

-Par Ph. Ritter – Février 2013 -

\*Le 22 mai 1761, après la visite du membre d'Aigues-Mortes, suit celle de Générac.

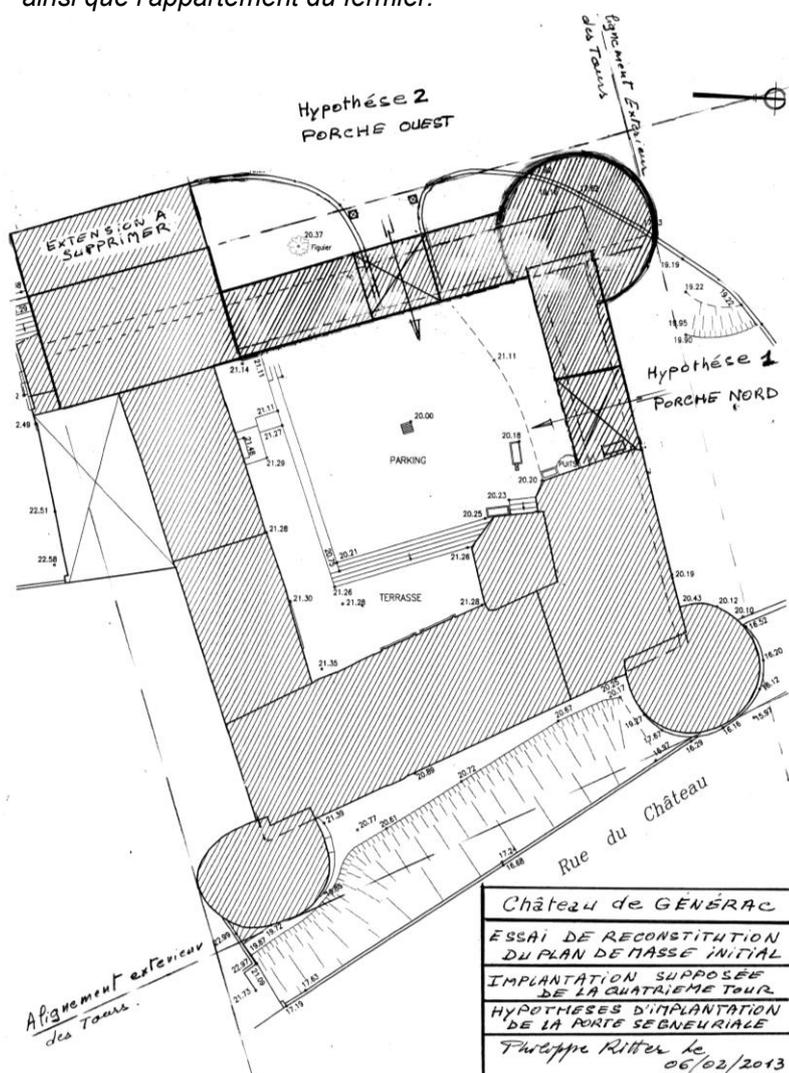
#### Visite du membre de Générac (pages 49 et 50) :

« Le 22 mai eut lieu la visite de Générac, distant de la ville d'Aigues-Mortes de quatre lieues, et qui consiste au château et maison seigneuriale, terres labourables, directes et autres droits.

Le château, qui est à quelque distance du village, est de forme carrée, flanqué de quatre tours avec une grande porte seigneuriale en pierres de taille.

Vis-à-vis de ladite porte dans la cour est l'entrée du château, et à gauche, en entrant dans ledit château, se trouve une cuisine voutée et carrelée en brique prenant jour dans la cour par une fenêtre à deux battants avec sa fermeture, y ayant une cheminée.

A gauche de la cheminée se trouve un office ou dépense vouté ou carrelé en briques de dix pans de long sur huit de largeur avec une petite fenêtre du côté de la cour. Toutes les salles du château sont décrites, ainsi que l'appartement du fermier.



Après la visite du château les commissaires sont venus au village et entrés dans l'église paroissiale. Ils y ont vu le banc du seigneur grand prieur placé du côté de l'évangile tout contre la table de communion, en bois blanc couleur de noyer à deux places, fermant avec sa porte, le dossier surmonté des armes du vénérable grand prieur moderne et tout auprès est celui des officiers de justice, dont le dossier est surmonté des armes de la religion. Ils visitent ensuite une tour dans le village de forme carrée, ayant environ six cannes de hauteur et deux et demie de largeur à deux étages, servant de pigeonier, y ayant les armes du Grand prieur de Lussan...

Suit la liste des quartiers où se trouvent les terres dépendantes du Grand prieuré de Saint-Gilles : Terre de Chenevières, terre de la Fontaine aux Allemands, la vigne des chiens au quartier de Malespine, une terre et un pré au dessous du château, une terre dite le jardin d'Aunol, terre au quartier du Puech Caucon, terre dite La Coste, grande pièce à la Moulières, terre dite Le Pradas, terre située au chemin de Saint-Gilles, terre dite Le Sablas, terre

au quartier de La Roquette, terre dite du Gourd Laurier, terre dite La Marasquine, terre dite Le Plantier...

Suit la liste des officiers de justice, et les us et coutumes des habitants de Générac eut égard au Grand prieur ».

## **.LE CHÂTEAU EN 1983.**

*(Photographies argentiques : P. Ritter et J.L Malenfant)*



Vues du village : Façade Sud, rue du Château.....Façade Ouest, entrée. *(Photos PR)*



Détails : Tour et blason corrodé ou mutilé. *(Photos JLM)*

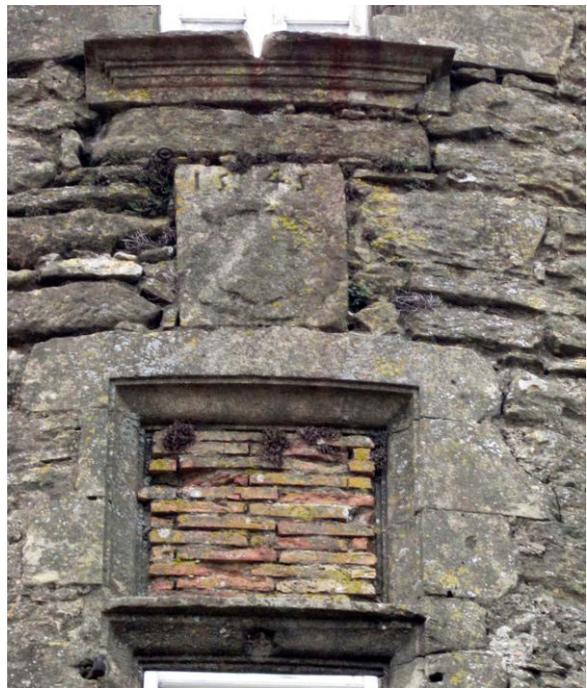
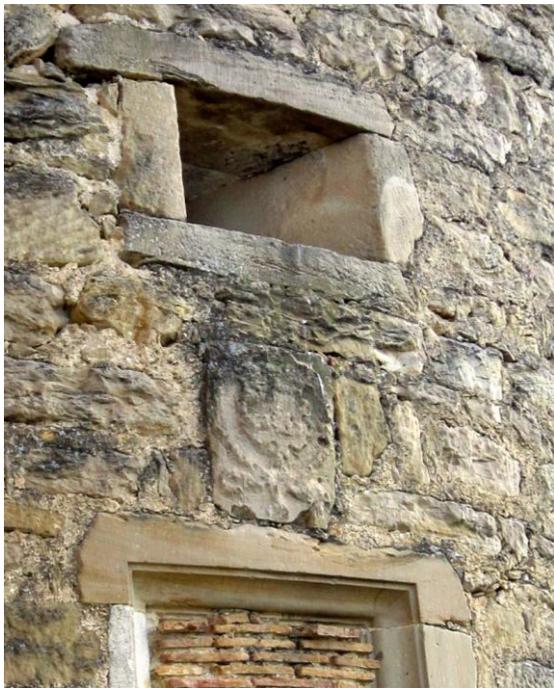
## LE CHÂTEAU EN 2013.

(Photographies numériques : Georges Mathon)



Vues des façades : Sud, Sud-Ouest, entrée.

D'après les archives, le château aurait été construit vers 1533, une fois le procès contre les descendants de Guillaume de Nogaret définitivement résolu, par le Grand-prieur de Saint-Gilles Jacques de Manas. Douze ans plus tard, il est tout à fait possible que les travaux soient terminés par ses successeurs. De Manas est mort en 1536, son successeur direct Guiot de Panat aussi, Raimond Ricard en suivant est décédé en 1540, il est logique que les travaux puissent avoir été achevés en 1545 par Géraud de Massas, Grand-prieur de Saint-Gilles de 1540 à 1546. (Armes : D'argent à une fasce de sable)... Investigations en cours...



Détails : Tour et blasons corrodés ou mutilés : Une date : 1545.

Autres vues de façades et autres détails : (toujours en 2013, par GM)



Façade Nord-est.....



Blason de J. de Manas, sur cheminée R de Ch.

## **.Résumé historique relatif au membre de Générac.**

De toute évidence, les Templiers sont établis sur le terroir de Générac, avec un énorme pouvoir, surtout depuis le 6 juin 1245, date à laquelle Pons de MONTLAUR, seigneur de Posquières (Vauvert) donne à l'Ordre du Temple le « Village de Générac », donation confirmée par Louis IX en juillet 1254, au retour de Terre Sainte, et par la charte d'Alais donnée en août 1254.

Preuve de cette puissance, ils y établirent une commanderie dont nous connaissons les précepteurs (ou commandeurs) de 1275 à 1299, sachant aussi que les précepteurs de Montfrin ont assuré ce titre quelques temps, vraisemblablement entre 1300 et 1307. Par contre, à ce jour, nous n'avons confirmé aucune trace bâtie de leur établissement. Les fouilles du château actuel n'ont été pour l'instant que ponctuelles et n'ont rien démontré. D'autres recherches systématiques sur d'autres lieux n'ont jamais été entreprises de manière méthodique. La tradition orale parle des Templiers au Puech Cocon, qu'en est-il exactement ? En a-t-on sondé le sommet ? Lors de l'inventaire des biens de l'Ordre de Malte à la révolution, il est question d'une propriété bâtie à l'intérieur du village, de forme carrée sur deux niveaux faisant office de pigeonnier ; l'a-t-on identifié ? Il était très certainement lui aussi d'origine templière. En bref aujourd'hui, tout est possible. Si l'on s'en tient aux coutumes templières de construction dans les villes et villages de la région, à Nîmes, Alès, Montfrin ou Saint-Gilles, ils étaient établis sur des bastions intégrés aux remparts des cités et avaient construits des granges ou fermes fortifiées, à l'extérieur des remparts. Une chose est certaine, l'emplacement actuel du château ne semble pas approprié à la défense, à la communication ou à l'observation. Il n'est pas au sommet de la colline la plus haute, ou la mieux orientée, pour communiquer avec Aigues-Mortes et Saint-Gilles. Sa seule qualité d'implantation est la présence d'eau en grande quantité sur le site. Des recherches appliquées doivent se faire sur le terrain.

En ce qui concerne les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, il semble qu'ils étaient établis sur le terroir de Générac, avant les Templiers. En effet il existe aux ADG, des copies de ventes ou de donations faites en 1185 et en 1200, par l'Abbaye de Franquevaux, Jean Rigord de Générac et Bertrand de Campagne, aux Hospitaliers de Saint-Jean, au sujet de terres et de bois à Générac et à Campagnolles. A cette époque, ces biens étaient rattachés directement à l'Hôpital de Saint-Gilles. Lorsqu'ils héritèrent en 1312, des biens du Temple, Générac fut immédiatement érigé en commanderie aux vues de son importance, puis fut à nouveau rattaché à Saint-Gilles, en qualité de membre du Grand Prieuré, vers la fin du XIV<sup>ème</sup> siècle. Le XV<sup>ème</sup> vit bon nombre de procès contre les voisins pour les limites de propriétés, et surtout contre les descendants de « L'Usurpateur » Guillaume de Nogaret pour la seigneurie même de Générac, que soi-disant Philippe IV avait promis à son « Intendant », mais aucun acte ne le prouve... Ce n'est qu'en 1508 que le Parlement de Toulouse permet définitivement l'application du Concile de Vienne, en rédigeant les actes authentiques de propriété et en rétablissant les droits de basse, moyenne et haute justice aux Grand Prieurs de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

En 1533, le Grand Prieur Jacques de Manas fait donc construire le château, appelé à l'époque « Maison Seigneuriale », à l'endroit actuel. Ses armoiries se retrouvent sur un bon nombre de cheminées. Un autre blason situé sur la face Est de la tour Sud-est, entre les fenêtres du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup>, porte la date de 1545 et très certainement les armoiries de Géraud de Massas, Grand Prieur de 1540 à 1546. Il indique peut-être la fin de la construction, ou la date de travaux de confortements. La forme ovoïde de la tour, son défaut de verticalité, et son implantation à l'alignement de l'embrasure gauche de la fenêtre du rez-de-chaussée, font penser à des travaux de reprises, peut-être réalisés en surépaisseur et à la hâte. Les méfaits de la réforme se font déjà sentir en 1540 dans la région. Mais surtout, en 1542, le conflit reprend entre François 1<sup>er</sup> et Charles Quint. Le Dauphin prépare le siège de Perpignan occupé par les « Espagnols » et mobilise une troupe de soldats italiens de l'armée du Roussillon, qui sur son passage commet toutes sortes de désordres. A cette date ils se trouvent entre Avignon et Aigues-Mortes. Nîmes leur refuse l'hébergement, pour cause de « Peste » et leur demande de s'établir dans les villages environnants. Générac peut très bien en avoir fait les frais. Suivent les guerres de religions, notamment en 1628 lorsque les troupes de Rohan et le capitaine Huguet occupent Générac, puis le 7 février 1704 où les Camisards reviennent y commettre les plus épouvantables horreurs. Certains historiens affirment même que le rez-de-chaussée de la tour carrée, une salle voutée servait de temple à la « Religion Prétendue Réformée », mais là, rien n'est moins sûr ; à ce jour aucune trace ni preuve. Quant au rachat, après la Révocation de l'Édit de Nantes, soit en 1685, du château

par le Grand Prieur de Saint-Gilles aux moines de Franquevaux, hypothèse évoquée en 1999 par Marthe Moreau, il n'a aucun fondement historique et ne fait que reprendre des élucubrations antérieures.

La révolution vit la fin de la seigneurie de Générac. Les biens de l'Ordre de Malte sont aliénés aux biens nationaux et vendus aux citoyens le 28 ventôse de l'an III. Ce qui permet de juger de l'importance des propriétés de l'Ordre à cette époque, c'est le nombre des actes de vente et des acquéreurs. Rien que le château est devenu une copropriété divisée en trois ou quatre lots.

Depuis 1993, il fait l'objet d'une Inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.



**Carte de Cassini : N°92 – Référence 19K. (1756-1784)**

**Le membre de « Générac » et les fiefs de Campagne et Campagnolles)**

## BIBLIOGRAPHIE SPÉCIFIQUE À GÉNÉRAC.

(*Templière et Hospitalière*):

### - Arch. Dép. du Gard. Série E – Notariat de Saint-Gilles – Jean ROBERT :

- \* E 939 page 470 : Protestation faite en présence du Grand-prieur, par certains habitants de Générac contre les syndics dudit lieu, au sujet de l'acapte des terres vacantes (8 avril 1510).
- \* E 939 page 470 : Acapte passé par Jean Vorilhon, commandeur d'Aubais, maître de la Maison de Saint-Jean, pour le Grand prieur, seigneur de Générac, d'une vigne à Générac (2 mai 1510).
- \* E 939 page 472 : Lods fait par Pierre Joubert, commandeur de Saint-Pierre de Camp-Public, et Jean Vorilhon, commandeur d'Aubais, procureurs du Grand prieur, au sujet d'un immeuble à Générac (4 décembre 1510).
- \* E 939 page 472 : Acapte passé par Pierre Joubert, commandeur de Saint-Pierre de Camp-Public, procureur du Grand prieur, d'une vigne quartier de Malespine à Générac (8 mars 1511).
- \* E 939 page 473 : Accord ou appointment entre le successeur de feu Jacques Falcon, chanoine et prévôt de la Cathédrale de Nîmes, prieur de Saint-Jean de Générac, à savoir Georges Covet, et le Grand prieur de Saint-Gilles, au sujet de la dîme de son domaine de Générac (22 septembre 1511).
- \* E 939 page 474 : Reçu fait au Grand prieur par ses rentiers de Générac, de 100 bêtes à laine ou « doublenques femelles », de 80 « doublenques mâles », de 70 « anelhasses, tant mâles que femelles », et 2 mules (9 novembre 1511).
- \* E 939 page 474 : Arrentement passé par Jean Vorilhon, commandeur d'Aubais, de la « *logia fortalicii de Générac* », moyennant 3 florins (20 novembre 1511).
- \* E 940 page 475 : Nomination d'Antoine Moyrod comme baille de Générac, faite par Jacques de Demandols, vicaire général du Grand prieur (17 mai 1512).
- \* E 940 page 476 : Arrentement de la commanderie de Générac, passé par noble Aymar de Ravel, damoiseau, « *magister domus* » du Grand prieur, à Jean Vorilhon, commandeur d'Aubais, moyennant 100 florins (9 avril 1513).
- \* E 940 page 477 : Acapte passé par Jean Vorilhon, commandeur d'Aubais, procureur du Grand prieur, de terres à Générac (19 octobre 1513).
- \* E 943 page 479 : Lods fait par Jean Vorilhon, commandeur d'Aubais, rentier de la commanderie de Générac, à Bernard de Bruc, prêtre de Beauvoisin (21 novembre 1515).
- \* E 944 page 480 : Nomination faite par noble Jean Boniface, commandeur de Rayssac, vicaire général du Grand prieur, de Mathieu Fargon, en qualité de baille de Générac (24 février 1516).
- \* E 944 page 483 : Lods fait par Jean Vorilhon, commandeur d'Aubais, rentier de la commanderie de Générac (24 juin 1518).
- \* E 944 page 483 : Nomination faite par Louis Olivier, viguier de Générac, de Thomas Molin en qualité de son lieutenant (24 juin 1518).
- \* E 944 page 483 : Arrentement passé par Jean Boniface, commandeur de Rayssac, vicaire général du Grand prieur, de la commanderie de Générac, moyennant 100 livres (18 juillet 1518).
- \* E 947 page 485 : Arrentement passé par Jean Boniface, vicaire du Grand prieur Préjean de Bidoux, à Jean Odon, précenteur de la Maison prieurale, et consort, de la commanderie de Générac, moyennant 100 florins (24 mai 1520).
- \* E 947 page 485 : Nomination faite par le vicaire du Grand prieur, de Gilles Guiraud, comme viguier de Générac (9 juin 1520).

### - Arch. Dép. du Gard. Série G – Mr de LAMOTHE – 1875. Tome II – Archives civiles :

Pages 75 et 76 : G 347 – 1472-1763 – Arrêt du Parlement de Toulouse qui maintient messire Allemand, Grand prieur de Saint-Gilles, dans le droit de ne pas payer la dîme pour un pré appelé Le Pradel, situé dans la dîmerie de Générac et sur lequel le prieur dudit lieu prétendait avoir des droits. – Arrêt du Parlement de Toulouse, qui déclare le Grand prieur de Saint-Gilles et ses fermiers exempts de payer la dîme pour leurs troupeaux dans le territoire de Générac.

**- Arch. Dép. du Gard. Série H – Mr de LAMOTHE – 1877. Abbaye de Franquevaux :**

Page 15 : H45 – 1171-1476 – Bois de Campagnolles – Copies de ventes ou de donations faites en 1185 au monastère de Franquevaux par Jean Rigord, de Générac, et par Bertrand de Campagne. – Transaction passée entre les moines de Franquevaux et les Hospitaliers de Saint-Jean, au sujet des terres de Générac et de Campagnolles en 1200.

**- Arch. Dép. du Gard. Série H – BLIGNY-BONDURAND – 1916. Grand Prieuré de Saint-Gilles :**

Pages 219 et suivantes : Premier tome des visites de 1761, provenant de Mathieu BEUF, notaire royal et secrétaire de l'Ordre de Malte. *Folios 36 à 43* : Visite du membre de Générac, le 29 mai 1761.

**- Arch. Dép. des BDR. Série H (Pages 16 et 17) – Archives ecclésiastiques – Mr De GRASSET - 1869 :**

« *Le château et la seigneurie de Générac provenaient des Templiers, qui les avaient acquis, avec droit de haute, moyenne et basse justice, du seigneur de Posquières, en 1248, et auxquels Saint-Louis en avait confirmé la possession en 1254. Au XVIème siècle, les habitants de Générac ayant en grande partie embrassé la réforme et bâti un temple, le Grand prieur les poursuivit devant le Parlement de Toulouse, qui ordonna la démolition du temple et l'expulsion du ministre calviniste (8 novembre 1633)* ».

**- Arch. Dép. des BDR. Série 56H - BARATIER et VILLARD – 1966. Grand prieuré de Saint-Gilles :**

Ordre de Malte :

Page VII : Nomenclature de la carte des possessions. Générac : membre du Prieuré.

Pages 29 : Titres de propriété, procès avec les voisins :

56 H 748 : Générac. – Constitution de propriété, arpentement de terres. Procès sur les droits seigneuriaux avec la communauté (1508 et 1530), et avec Jean-Louis de Lovet de Nogaret, marquis de Calvisson.

2 cahiers et 9 pages parchemin..... 1508-1786.

Pages 29 : Droits seigneuriaux, culte et péage :

56 H 763 : Police des réformés à Générac et informations. Profession de foi des habitants nouvellement convertis au catholicisme.

20 pages de papier..... 1633-1687.

Pages 158 : Commanderie de Saint-Gilles, proprement dite : Membre de Générac

\* 56 H 4112 : Biens et droits seigneuriaux.

6 pages de parchemin et 1 de papier..... 1420-1535.

\* 56 H 4113 : Biens, dîmes, arpentage et bornage de 1778.

3 pages de parchemin et 6 de papier..... 1552-1778.

\* 56 H 4114 : Juridiction. Droits seigneuriaux.

5 pages de parchemin et 3 de papier..... 1357-1786.

\* 56 H 4115 : Protestants : restrictions apportées à l'exercice du culte protestant.

Autorisation aux catholiques d'utiliser le temple.

4 pages de parchemin et 8 de papier + 4 sceaux..... 1633-1651.

\* 56 H 4116 à 56 H 4118 : Directes.

32 pages de parchemin et 3 de papier..... 1334-1608.

Ordre du Temple :

Page 212 : Commanderie de Générac :

\* 56 H 5323 : Biens et juridiction.

Directes à Nîmes et Aigues-Mortes.

4 pages de parchemin et 3 de papier + 1 sceau..... 1633-1651.

**- « Histoire des Grands Prieurs et du Prieuré de Saint-Gilles » – par Jean RAYBAUD (Avocat, Notaire, Archivaire du Prieuré de Saint-Gilles et membre de l'Ordre de Malte) – Publié par l'abbé C. NICOLAS – (Mémoires de l'Académie de Nîmes de 1904 à 1906).**

Généralités : Tome I, pages 244 et 245. « *Le pape écrivit, le 8 de juin (1313), au roi, et le pria de remettre, entre ses mains, les biens des Templiers. Il obtint ce qu'il demandait. Le roi fit expédier, le 18 de juillet, des lettres adressées aux commissaires généraux établis pour la garde de ces biens, par lesquelles il leur demanda de cesser de les administrer, au jour de la Sainte-Magdelaine prochain, et de les remettre aux grands prieurs de l'Ordre... (Plusieurs lettres suivent pour obliger les récalcitrants à s'exécuter)... Par-dessus cela, le roi fit expédier d'autres lettres datées de Clichy, le 26 août (1314) adressées aux sénéchaux,*

*baillis et autres officiers de justice, où il leur marquait, qu'ayant fait remettre à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem les biens des Templiers, en exécution du concile de Vienne, il leur ordonnait de faire maintenir les Hospitaliers dans la jouissance de ces biens ; et s'il y en avait qui eussent été usurpés, depuis la capture des Templiers, d'obliger les détenteurs à les restituer ». L'ordre fut exécuté.*

**Générac/Malte : Tome I, page 246 :**

Peu de temps après, « *La commanderie de Saint-Gilles, qui était la plus riche de Provence, fut démembrée. On en détacha quatre commanderies avec leurs dépendances : 1° Salliers, 2° Montfrin, 3° La seigneurie de Générac, 4° Saint-Pierre de Campublic, près de Beaucaire* ». Tome I, page 290 : vers 1334, seule Salliers reste une commanderie indépendante. Montfrin devient *Chambre* du Grand-prieur de Saint-Gilles. Générac et Saint-Pierre deviennent membres de la commanderie de Saint-Gilles. (*Même information : Tome III, page 32*).

**Générac/Malte : Tome II, page 47 :**

« *Le chapitre du Grand prieuré de Saint-Gilles, en l'année 1508, se tint à Générac, sous la présidence du Grand prieur Charles ALEMAN de ROCHECHINARD, vu que le Grand Maître n'avait pu être présent au chapitre de 1507, pour cause de peste à Saint-Gilles... La fondation de la Collégiale et ses statuts furent confirmés par le Conseil du 28 mars 1509* »

Il est évident que le lieu de cette décision n'est pas anodin, pour l'ensemble de l'Ordre. Il confirme la décision de justice donnée en 1508 (Arch. Dép. BDR. Réf : 56 H 748), en faveur de l'Ordre, contre les descendants de NOGARET : « *Le Concile de Vienne est appliqué !* »

**Générac/Malte : Tome II, pages 86 à 88 :**

« *...Frère Jacques de MANAS, élu Grand prieur de Saint-Gilles le 28 août 1528... Le premier Chapitre Général de l'Ordre qui eut été tenu à Malte, se tint le dimanche 9 février 1533... MANAS fit, dans ce temps là, bâtir le château de Générac...* ».

Générac/Templier : Tome II, pages 316 à 317 : « *...Pons de MONTLAUR, seigneur de Posquières, donna à l'Ordre (du Temple), le 6 de juin 1248, entre les mains de frère Roncelin de FOS, le village de Générac, au diocèse de Nîmes* »... Même source : « *... Frère Raimbaud de CAROMB, Maître de la province de Provence, au retour de Terre Sainte du roi Saint-Louis, en juillet 1254, obtint de ce Prince, la confirmation de la donation que Pons de Montlaur avait faite à l'Ordre, de la terre de Générac. La charte fut donnée à Alais, au mois d'août (Générac n°1)* ».

**Générac/Malte : Tome III, pages 21 et 22 :**

« *...Quelques directes sur Générac, pour un montant de 31 livres, sont comptabilisées dans les comptes du Grand-Prieuré de Saint-Gilles, pour l'inventaire demandé par Frère Augustin de PIOLENC, d'après le manuscrit n°341 de la bibliothèque Méjanes d'Aix (Années 1757 et 1758) ...* ».

**Générac/Malte : Tome III, page 30 :**

Etat des commanderies et maisons du Grand prieuré de Saint-Gilles en 1757. Membre de Générac : « *Il consiste en un château et maison seigneuriale flanquée de tours avec bastion et portail et à côté un fort joli village dont le Grand prieur est seigneur, y faisant exercer la justice par un viguier, un juge, un procureur juridictionnel et un greffier ; il y a dans le village un pigeonnier et un puits à roue avec jardin lui appartenant. Le domaine consiste en plusieurs terres jouies noblement par notre Ordre, où le Grand prieur entretient un garde-chasse ; il y a aussi nombre de censives et directes. Le membre est arrenté pour 850 livres* ».

**Générac/Malte : Tome III, pages 49, 50 et 51 :**

Visite et description du membre de Générac, le 22 mai 1761 : « *Le château est de forme carrée, flanqué de quatre tours avec une grande porte seigneuriale en pierres de taille. Vis-à-vis de ladite porte dans la cour est l'entrée du château, et à gauche, en entrant dans ledit château, se trouve une cuisine voutée et carrelée en brique prenant jour dans la cour par une fenêtre à deux battants avec sa fermeture, y ayant une cheminée. A gauche de la cheminée se trouve un office ou dépense voutée ou carrelé en briques de dix pans de long sur huit de largeur avec une petite fenêtre du côté de la cour. Toutes les salles du château sont décrites, ainsi que l'appartement du fermier. Après la visite du château les commissaires sont venus au village et visiter l'église paroissiale. Ils ont vu le banc du seigneur Grand prieur, dont le dossier est surmonté des armes du*

vénérable Grand prieur. Ils visitent ensuite une tour dans le village de forme carrée, ayant environ six cannes de hauteur et deux et demie de largeur à deux étages, servant de pigeonnier, y ayant les armes du Grand prieur de Lussan... Suit la liste des quartiers où se trouvent les terres dépendantes du Grand prieuré de Saint-Gilles : Terre de Chenevières, terre de la Fontaine aux Allemands, la vigne des chiens au quartier de Malespine, une terre et un pré au dessous du château, une terre dite le jardin d'Aunol, terre au quartier du Puech Caucon, terre dite La Coste, grande pièce à la Moulières, terre dite Le Pradas, terre située au chemin de Saint-Gilles, terre dite le Sablas, terre au quartier de La Roquette, terre dite du Gourd Laurier, terre dite La Marasquine, terre dite Le Plantier... Suit la liste des officiers de justice, et les us et coutumes des habitants de Générac eut égard au Grand prieur ».

### **Générac/Malte : Tome III, pages 220 à 223 :**

Vente du 28 ventôse de l'an III aux citoyens. Liste des lots, des acquéreurs, des montants, et descriptions sommaires des objets de la vente :

\* Pour 12 000 livres (*F.Rouvière parle de 12 500 livres*) : Vente à Jacques Chassaret, cultivateur de Générac, de la 1<sup>ère</sup> division du domaine du Grand prieuré, appelée le château, consistant en l'enceinte du fort, une petite portion de pré, un peu d'un champ appelé Pasquier, et un colombier, pour un total de 1945 cannes et 6 pans, puis 15 cannes et 2 pans en couvert, confrontant du levant la place dudit lieu de Générac, au midi et au couchant le pré, et au nord, un petit vacant, le cimetière et des maisons et plafond de divers particuliers, torrent ou valat entre deux.

\* Pour 53 000 livres : Vente à Henri Amphoux berger, et à Jean et à François Bigot, la 2<sup>ème</sup> division appelée le Château, contenant 56 cannes en couvert, 58 de cour, puis 3 salmées et 224 dextres en champs, consistant en bâtiment composé de six pièces au rez-de-chaussée, y compris celle de la moitié de la grande salle, divisée en deux parties, sept pièces au 1<sup>er</sup> étage, et trois greniers, un escalier, une cour et un puits, le tout en bon état.

\* Pour 36 500 livres : Vente à Henri Amphoux ancien berger de Générac, et à Jean et à François Bigot cultivateurs, la 3<sup>ème</sup> division de Générac, contenant 50 cannes en couvert, 22 en cour, puis 3 salmées et 155 dextres en champ, consistant en bâtiment composé de cinq pièces au rez-de-chaussée.

\* Pour 41 000 livres : Vente à Jean Méjanelle fabricant d'eau de vie à Vauvert, et Mathieu Aurillon son beau-frère agriculteur de Générac, de la 4<sup>ème</sup> division de Générac, consistant en le restant du bâtiment composé de deux pièces au rez-de-chaussée, trois pièces au 1<sup>er</sup> étage et deux greniers, une cave vinaire, un escalier. (*F.Rouvière parle de 45 cannes et 4 pans de couvert, 35 cannes et 4 pans de cour, puis de 5 salmées et 107 demi-dextres de terre*).

\* Pour 8 000 livres : Vente à Aurillon et à Henri Durand, de la 5<sup>ème</sup> division de Générac. (*A partir de cet acte, les ventes les montants et certains noms diffèrent avec la liste donnée par Mr François Rouvière. Les descriptions des lots et certains prénoms d'acquéreurs ne sont pas indiqués. Nous donnerons donc l'intégralité des deux études : celle du chanoine Nicolas et celle de F. Rouvière*).

\* Pour 18 000 livres : Vente à Mathieu Aurillon et à Jean Méjanelle, de la 6<sup>ème</sup> division de Générac.

\* Pour 35 100 livres : Vente à Mathieu Aurillon et à Jean Méjanelle, de la 7<sup>ème</sup> division de Générac.

\* Pour 35 000 livres : Vente à Pierre Aurillon et à Jean Méjanelle, de la 8<sup>ème</sup> division de Générac.

\* Pour 25 000 livres : Vente à Jean Aurillon de Générac, de la 9<sup>ème</sup> division de Générac.

\* Pour 16 300 livres : Vente à Baptiste Boissière et Louis Chassefière, de la 10<sup>ème</sup> division de Générac.

\* Pour 7 200 livres : Vente à Jean Aurillon de Générac, de la 11<sup>ème</sup> division de Générac.

\* Pour 17 000 livres : Vente à Jean Boudoux, de la 12<sup>ème</sup> division de Générac.

\* Pour 21 000 livres : Vente à Jacques André Louis Chassefière et Etienne Roux, de la 13<sup>ème</sup> division.

\* Pour 17 100 livres : Vente à François et Louis Chassefière, de la 14<sup>ème</sup> division de Générac.

\* Pour 15 000 livres : Vente à Etienne, André et Jacques Aubert, de la 15<sup>ème</sup> division de Générac.

\* Pour 15 000 livres : Vente à François André, César Billot et Jean Ferrier, de la 16<sup>ème</sup> division.

\* Pour 19 000 livres : Vente à Pierre Aurillon fils, de la 17<sup>ème</sup> division de Générac.

\* Pour 20 000 livres : Vente à Pierre Amphoux, de la 18<sup>ème</sup> division de Générac.

\* Pour 11 800 livres : Vente à Jacques Londès, de la 19<sup>ème</sup> division de Générac.

\* Pour 13 000 livres : Vente à Martial Mourrier, fabricant d'eau de vie à Générac, de la 20<sup>ème</sup> division de Générac.

\* Pour 8 550 livres : Vente à Barthélémy Rampon cultivateur de Nîmes, de la 21<sup>ème</sup> division de Générac.

\* Pour 10 300 livres : Vente à Louis Chassefière, Jacques Audry et à Jean Coste, de la 22<sup>ème</sup> division de Générac.

\* Pour 5 500 livres : Vente à Pierre Aurillon fils, de la 23<sup>ème</sup> division de Générac. (Archives Départementales du Gard, 2 Q 3/22, du n°53 au n°74).

- **Introduction au cartulaire manuscrit du Temple - constitué par Mr le marquis d'ALBON – Édition 1930. Tableau des maisons du Temple (entre 1150 et 1317), et leurs précepteurs : Générac : page 34 :**

« Les précepteurs (ou commandeurs) de cette maison sont : Johannes BAUDINI en 1275, Hugo TRONNI en 1285 et Raimundus ALAZANDI de 1294 à 1299. Les précepteurs de Montfrin assurèrent un temps ce titre ».

- **Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes – par Léon MÉNARD – 1754 – Tome V. Générac : pages 575 et 576 : Délibération du Conseil de la ville de Nîmes du 22 juin 1628 :**

« On délibéra sur un secours de munitions que demanda le capitaine Huguet (officier du Duc de Rohan) pour la garnison du lieu de Générac, dont il venait de se saisir sur les catholiques. On fit la lecture d'une lettre que le duc de Rohan écrivait à la direction pour ce sujet, et qui lui fut remise par le capitaine Huguet lui-même. Il fut délibéré de lui accorder quinze livres de poudre à canon, et une quantité suffisante de plomb et de mèches ».

- **Statistiques du Gard – par Hector RIVOIRE – 1842 – Tome II – Dictionnaire historique des communes. Générac : page 585 :**

« Le simple fief de Campagnolles, situé à peu de distance de ce village et de Campagnes, appartenait ainsi que ce dernier lieu, aux chevaliers de Malte. Campagnolles est entièrement détruit aujourd'hui... S'il faut en croire la tradition, le Puech-Cocon serait un ancien tumulus. Jadis ; l'Ordre des Templiers y possédait un château. Ce monument est devenu une propriété particulière ».

- **Dictionnaire topographique, statistique et historique du Diocèse de Nîmes – par l'abbé GOIFFON – 1881 – (LACOUR réédition – 1989). Générac : pages 135 et 136 :**

« La seigneurie de Générac appartient d'abord aux Comtes de Toulouse, puis au domaine royal ; elle passa ensuite à Guillaume de Nogaret ; au XVII<sup>ème</sup>, elle appartenait au Grand prieur de Saint-Gilles (Ordre de Malte)...Dès son apparition, le calvinisme régna sur en maître sur Générac, y ruina l'église et le presbytère... ; sur les ruines de l'église entièrement démolie, un temple fut élevé... Ce n'est qu'en 1648, qu'on put reconstruire une nouvelle église sur un emplacement donné par le Grand prieur de Saint-Gilles... Cette nouvelle église fut incendiée par les Camisards en septembre 1703, qui revinrent à nouveau le 7 février 1704, pour y commettre les plus épouvantables horreurs... »

- **Dictionnaire topographique du Gard – par E. GERMER-DURAND – 1868 – (LACOUR réédition – 1988). Générac : page 99 :**

« En 1711, le Grand prieur de Saint-Gilles était seigneur de Générac (Archives Départementales C 796) ».

- **Cahiers de doléances de la Sénéchaussée de Nîmes – par E. BLIGNY-BONDURAND – 1908.**

Générac : pages 358 à 361 : Dans la Procès-verbal authentique, en date du 15 mars 1789, il y est précisé : « Que la moitié du terroir est jouie noblement et consiste aux terres de Mr le Grand prieur de Saint-Gilles, seigneur de Générac, affermée 2 500 livres ».

- **Les sites Templiers de France – par Jean-Luc AUBARBIER et Michel BINET – 1997. Commanderie de Générac : page 137 :**

« Le château a été rebâti aux 15 et 17<sup>ème</sup> siècles. Calvisson et Générac furent confisqués par Philippe Le Bel, au profit du destructeur de l'Ordre, Guillaume de Nogaret, ainsi que d'autres biens autour de Nîmes ».

**- Les châteaux du Gard du Moyen-âge à la Révolution – par Marthe MOREAU – 1999. Générac : pages 86 et 87 :**

« La construction du château a dû commencer au XI<sup>ème</sup> siècle... Il fut occupé par les Templiers jusqu'à leur condamnation. Guillaume de Nogaret le fit restaurer et fortifier et, au XV<sup>ème</sup> siècle, il fut attribué à l'abbaye de Franquevaux... qui le vendit au Grand prieur de Saint-Gilles, après la révocation de l'Edit de Nantes... ».

**- Aliénation des biens nationaux dans le Gard - par François ROUVIERE – 1900.**

Sur l'ensemble de son ouvrage, l'auteur nous donne la totalité des biens confisqués lors de l'aliénation des biens nationaux, et nous rapporte, par numéro d'ordre des actes, les ventes, avec description sommaire, nom des acquéreurs, et montant des ventes. Les actes relatifs à Générac sont déjà donnés plus haut, par le chanoine NICOLAS, dans les Mémoires de l'Académie de Nîmes en 1906, mais les indications ne concordent pas toujours, nous donnons donc l'intégralité des deux études.

N° d'ordre	Page	Nom de l'acquéreur	Profession	Lieu Commune	Date de la vente	Prix	Objet de la vente
904	146/147	CHASSARET Jacques.	Cultivateur à Générac	GÉNÉRAC	28 Ventôse an III	12 500 livres	- Domaine du château. 1 <sup>er</sup> lot : comprenant : (1945 canes et 7 pans de terrain) (15 canes et 7 pans de couvert)
44 - 46	67/68	AMPHOUX Henry BIGOT Jean BIGOT François (Chacun pour 1/3)	Ancien berger Cultivateur Cultivateur	GÉNÉRAC	28 Ventôse an III	53 000 livres 36 500 livres	- Domaine du château. 2 <sup>ème</sup> lot : comprenant : (56 canes de couvert, 58 canes de cour, puis 3 salmées et 224 dextres de champs) 3 <sup>ème</sup> lot : comprenant : (50 canes de couvert, 22 canes de cour, puis 3 salmées et 175 dextres de champs)
1823	279	MEJANELLE Jean	Fabricant d'eau de vie A Vauvert	GÉNÉRAC	28 Ventôse an III	41 000 livres 18 000 livres 23 000 livres 35 100 livres	- Domaine du château. 4 <sup>ème</sup> lot : comprenant : (45 canes et 4 pans de couvert, 35 canes et 4 pans de cour, puis 5 salmées et 107 demi-dextres de champs) 6 <sup>ème</sup> lot : Prés + herme. 7 <sup>ème</sup> lot : Prés + herme. 8 <sup>ème</sup> lot : Terres.
47 - 48	68	AMPHOUX Henry AURILLON Jacques DURAND Henry	Ancien berger Berger à Générac Berger à Générac	GÉNÉRAC	28 Ventôse an III	16 000 livres	- Domaine du château. 5 <sup>ème</sup> lot : comprenant : 1 Pré : 1 salmée + 68 ¾ de dextres 1 Herme : 2 salmées + 135 dextres
163	80	AURILLON Pierre	Cultivateur à Générac	GÉNÉRAC	28 Ventôse an III	25 000 livres	- Domaine du château. 9 <sup>ème</sup> lot : comprenant : Terre : 4 salmées + 100 dextres
317/318	104	BOISSIÈRE Baptiste CHASSEFIÈRE Louis	Cultivateur à Générac	GÉNÉRAC	28 Ventôse an III	16 300 Livres	- Domaine du château. 10 <sup>ème</sup> lot : comprenant : Terre : 3 salmées + 333 ½ dextres
151	79	AURILLON Jean	Cultivateur à Générac	GÉNÉRAC	28 Ventôse an III	17 200 livres	- Domaine du château. 11 <sup>ème</sup> lot : comprenant : Terre : 2 salmées + 317 dextres
382	III	BOUDOUX Jean	Cultivateur à Générac	GÉNÉRAC	28 Ventôse an III	17 000 livres	- Domaine du château. 12 <sup>ème</sup> lot : comprenant : Terre : 2 salmées + 329 dextres
92/94	70	ANDRÉ Jacques ROUX-CAGNAC Étienne CHASSEFIÈRE Louis	Originaires de Générac	GÉNÉRAC	28 Ventôse an III	21 000 livres	- Domaine du château. 13 <sup>ème</sup> lot : comprenant : Terre : 3 salmées + 160 dextres
905/907	147	CHASSEFIÈRE François CHASSEFIÈRE Louis (son fils) ROUX David	Cultivateur Cultivateur Secrétaire-greffier Du juge	GÉNÉRAC	28 Ventôse an III	17 100 livres (chacun pour 1/3)	- Domaine du château. 14 <sup>ème</sup> lot : comprenant : Terre : 3 salmées + 227 dextres <i>ROUX cède sa part à AMPHOUX Henry, berger de Générac, le 22 fructidor An III. (chez Elzéar FOUR, notaire à Générac)</i>

86 - 87	70	ANDRÉ Étienne AUBERT Jacques	Cultivateur à Générac Cultivateur à Générac	GÉNÉRAC	28 Ventôse an III	15 000 livres	- Domaine du château, 15 <sup>ème</sup> lot : comprenant : Terre: 3 salmées + 355 dextres
88 - 90	70	ANDRÉ François BILHAUX César FERRIER Jean	Fabricant d'eau de vie Travailleur à Générac	GÉNÉRAC	28 Ventôse an III	13 000 livres	- Domaine du château, 16 <sup>ème</sup> lot : comprenant : Terre: 2 salmées + 370 dextres
141	78	AUDRY Jacques <i>(Déclare avoir agi pour AURILLON Pierre, fils, agriculteur à Générac)</i>	De Générac	GÉNÉRAC	26 Ventôse an III	19 000 livres	- Domaine du château, 17 <sup>ème</sup> lot : comprenant : Terre: 3 salmées + 20 dextres
49	68	AMPHOUX Pierre	Cultivateur à Générac	GÉNÉRAC	28 Ventôse an III	20 000 livres	- Domaine du château, 18 <sup>ème</sup> lot : comprenant : Terre: 6 salmées + 316 ¼ de dextres
1694	263	LONDÈS Jacques	Cultivateur à Générac	GÉNÉRAC	28 Ventôse an III	11 100 livres	- Domaine du château, 19 <sup>ème</sup> lot : comprenant : Terre: 2 salmées + 95 dextres
1970	291	MOURIER Martial	Fabricant d'eau de vie A Générac	GÉNÉRAC	28 Ventôse an III	13 000 livres	- Domaine du château, 20 <sup>ème</sup> lot : comprenant : Terre: 3 salmées + 2 dextres
2193	320	RAMPON Barthélémy	Cultivateur à Nimes	GÉNÉRAC	28 Ventôse an III	8 550 livres	- Domaine du château, 21 <sup>ème</sup> lot : comprenant : Terre: 3 salmées
142/143	78	AUDRY Jacques  CHASSEFIÈRE Louis COSTE Jean	Faiseur de bas à Générac Cultivateur à Générac Cultivateur à Générac	GÉNÉRAC	28 Ventôse an III	10 300 livres	- Domaine du château, 22 <sup>ème</sup> lot : comprenant : Terre: 3 salmées + 92 dextres

-oOo-